Initiatives ministérielles

tellement d'éloquence au cours des deux derniers jours, dans le cadre de sa proposition pour l'unité du Canada.

Comment peut-on favoriser l'unité quand on a déjà décidé de traiter les Canadiens différemment d'une province à l'autre, en imposant une loi? Comment peut-on parler d'unité en de telles circonstances? Comment peut-on parler de responsabilité quand on présente parallèlement un projet de loi comme le C-32 qui, essentiellement, fait fi de la responsabilité du gouvernement fédéral. À l'origine, ce programme venait appuyer cette responsabilité, en permettant de partager le coût des besoins fondamentaux de tous les Canadiens également avec les provinces, qu'il s'agisse de la nourriture, du logement, du vêtement, des services publics ou des articles ménagers.

C'était un principe fondamental, monsieur le Président, et ce projet de loi vient l'altérer. On a déjà gravement affaibli ce principe avec le projet de loi C-69, au cours de la dernière session, et on recommence de manière encore plus infâmante avec le projet de loi C-32.

Mes collègues ont déjà fait remarquer, même à l'intention des députés, qui semblent faire la sourde oreille à ce genre d'arguments, qu'avec ce projet de loi le gouvernement fédéral se dérobe à l'obligation de verser 2 135 milliards de dollars jusqu'en 1995 qui normalement seraient allés à ces provinces.

Si l'on tolère que des citoyens de trois provinces soient privés de ce qui leur appartient légalement, en tant que participant à l'économie de notre pays, monsieur le Président, quelle valeur accordons-nous alors à la citoyenneté canadienne? Que faisons-nous de la confiance que les Canadiens placent dans leurs politiques, dans leur gouvernement élu, qui est censé les assurer que les mesures de protection qu'il adopte à leur intention les protégeront contre les aléas de l'économie et les périls d'un marché cyclique. Peu de choses, je vous assure.

L'autre point que je voulais soulever, c'est qu'à l'instar des autres programmes fiscaux et économiques du gouvernement, et je suis généreux, celui-ci arrive à un mauvais moment ou encore il est mal ciblé. Avons-nous perdu la tête? Nous sommes en train de demander à la Chambre d'accepter un réduction de fonds qui ont pour but de fournir des services qui sont habituellement dispensés aux plus défavorisés d'entre nous. Et qui sont-ils? Quelque 54 p. 100 de toutes les personnes qui appartiennent à cette catégorie la plus défavorisée vivent dans les provinces qui sont visées par le projet de loi, 54 p. 100 qui seraient dans le besoin si elles ne pouvaient pas compter sur les services qu'il faudra maintenant réduire. Et que

l'on soit bien clair, aussi, le projet de loi va réduire des services comme les soins dentaires et les services essentiels aux handicapés. Il y aura moins de foyers d'accueil pour les enfants maltraités, moins de refuges pour les femmes battues, et moins de logements pour les familles à faible revenu à cause de cette mesure.

Qui va souffrir le plus? Vous avez entendu mon collègue de Willowdale parler de la crise que traversent les fabricants de l'Ontario. L'Ontario n'est plus la province prospère qu'elle était, et ce, grâce aux bons soins du gouvernement. Je vois deux ou trois députés et secrétaires parlementaires se gonfler le torse, s'attribuant le mérite des assauts dévastateurs que subit l'Ontario. Je pense que c'est honteux, en particulier parce que ce plafond imposé au RAPC représente une augmentation d'impôt supplémentaire.

Et à qui demande-t-on de payer davantage? Dans la seule province de l'Ontario, ce projet de loi pourrait représenter une réduction supplémentaire qui coûterait aux contribuables ontariens 1 milliard de dollars de plus l'année prochaine. Cela représente environ 112 \$ par personne ou à peu près 450 \$ pour une famille moyenne. C'est une augmentation d'impôt et pour ceux qui ont la chance d'avoir un emploi, cela vient s'ajouter à l'augmentation des cotisations d'assurance-chomage de 25 p. 100 l'année dernière et de 35 p. 100 cette année. Le fait est que les personnes qui pouvaient supporter le fardeau fiscal ne sont plus en mesure de le faire.

Nous voyons, par exemple, dans ma ville de Toronto—je regrette de le dire—que le nombre d'assistés sociaux a augmenté de 73 p. 100 entre juillet 1990 et juillet 1991. On prévoit qu'il va passer à 250 000 au cours de l'année prochaine. Quand on parle de gens dans le besoin, il suffit de regarder Toronto. Le taux de chômage y est plus élevé que dans les autres grandes villes. Il a doublé depuis l'année dernière, il s'élevait à 10,8 p. 100 cet été, ce qui représente 226 000 chômeurs, et cela à cause de la politique économique du gouvernement.

On va maintenant demander à ces mêmes personnes de payer davantage. Que vont-ils faire lorsqu'ils ne recevront plus l'assurance-chômage? Ils vont devenir eux aussi des assistés sociaux.

Je sais que vous me demandez de m'arrêter, Monsieur le Président. Je vous laisserez avec ce triste bilan qui devrait encourager tous les députés à voter contre ce projet de loi. Dans ma circonscription, 20 p. 100 seulement des usines sont encore en activité. Nous avons perdu le secteur de la fabrication et il y a 85 p. 100 de chômage dans le bâtiment.